

## AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

# AVIS PUBLIC

**Est, par la présente, donné par la greffière-trésorière de la  
suscite municipalité que,**

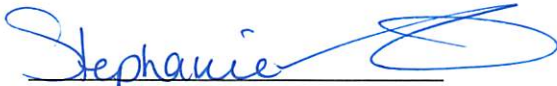
Le Conseil de cette Municipalité, à une séance tenue le 3 décembre 2024, a approuvé le règlement portant le numéro **541**, qui a pour titre :

**« Règlement sur la régie interne des séances du Conseil »**

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la Municipalité, situé au **134, rue Principale à Saint-Anselme**, aux heures normales de bureau.

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Anselme ce 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.



**Stéphanie Bélanger**  
Greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidante à Saint-Anselme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le règlement n°437, soit le règlement relatif aux modalités de publication des avis publics, entre 11 et 17 heures de l'après-midi, le 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

**EN FOI-DE-QUOI**, je donne ce certificat, ce 4<sup>e</sup> jour du mois décembre 2024.



**Stéphanie Bélanger**  
Greffière-trésorière